

Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins (COPAS)
Entente des foyers de jour (EFJ)
Entente des gestionnaires des centres d'accueil (EGCA)
Entente des gestionnaires d'institutions pour personnes âgées (EGIPA)
Entente des gestionnaires des maisons des jeunes (EGMJ)

Communiqué de presse du 17 mars 2008

Les fédérations d'employeurs signataires des conventions collectives de travail pour le secteur d'aide et de soins et du secteur social

- la Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins (COPAS)
- l'Entente des gestionnaires des centres d'accueil (EGCA)
- l'Entente des foyers de jour (EFJ)
- l'Entente des gestionnaires d'institutions pour personnes âgées (EGIPA)
- l'Entente des gestionnaires des maisons des jeunes (EGMJ)

ont invité à une conférence de presse, qui a eu lieu ce lundi, pour exposer leur position quant à la question de la revalorisation de différentes professions socio-éducatives et de santé.

En effet elles constatent des revendications de plus en plus pressantes de la part des organisations syndicales et professionnelles allant dans le sens d'une revalorisation généralisée importante de bon nombre de carrières socio-éducatives et de santé, cette revalorisation devant se faire par un reclassement dans des barèmes de traitement reflétant davantage la durée des études et le niveau de responsabilité de ces professions.

Récemment, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a suggéré la tenue d'une tripartite entre gouvernement, organisations syndicales et fédérations d'employeurs afin d'avancer en la matière.

Les fédérations d'employeurs se rallient à cette proposition.

Elles sont convaincues de l'importance de la tenue d'une telle tripartite. Cette tripartite permettra, dans une approche responsable, de préciser les visions globales en matière d'évolution du secteur d'aide et de soins et du secteur social du Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de cette tripartite, les fédérations d'employeurs :

- Insisteront sur leur attachement à un niveau élevé de qualité des prestations dans le secteur d'aide et de soins et du secteur social .
- Signaleront qu'une juste rémunération des salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social leur paraît nécessaire afin de garantir un climat social favorable à la qualité des prestations.
- Manifesteront néanmoins leur réticence à accepter les revendications des organisations syndicales. En effet ces revendications entraîneraient un renchérissement substantiel de la plupart des prestations et services du secteur d'aide et de soins et du secteur social. Elles ne peuvent accepter que les bénéficiaires de ces prestations et services se voient obligés - de manière directe par l'augmentation des prix ou de manière indirecte via le budget de l'Etat ou la sécurité sociale - de supporter ce renchérissement d'importance.

- Rappelleront lors de la tripartite qu'elles proposent depuis plusieurs années aux organisations syndicales d'entamer une discussion de fond pour l'évolution des conventions collectives de travail dans un sens permettant de mieux faire droit aux différents niveaux de responsabilité et de fonction des salariés de ces secteurs, répondant ainsi aux revendications jugées légitime de la part des salariés qui occupent des fonctions à responsabilité particulièrement élevée.

Personnes de contact :

- pour la COPAS : M. Evandro Cimetta - 46 08 08 520
- pour l'EFJ : M. Yves Oestreicher - 46 08 08 340
- pour l'EGCA : M. Jeff Weitzel - 46 08 08 210
- pour l'EGIPA : M. Nico Margue - 46 08 08 410
- pour l'EGMJ : M. Roberto Traversini - 621 235 005